

14-18 à 13130 BERRE LETANG.

REUNIS", Office de BERRE LETANG, y demeurant 394 Avenue Lazare Ponticelli et des Poilius de la guerre Je, **Maitre Laurent SCHELLOUCH**, Commissaire de Justice associé au sein de la "SAS HUISSIERS

DEFERANT A CETTE REQUISITION :

Dans le cadre de la procédure de saisie immobilière engagée à l'encontre de Madame PARDINI sur son bien immobilier sis à MARSEILLE, 10ème, 13, rue Pierre Doice, cadastré section 858 M 33 d'une contenance de 2 ares et 61 centiares.

- 2) Des articles R322-1 à R322-3 du Code des Procédures civiles d'exécution.
dite ville, 10ème arrondissement, 3, rue André Audouin.
- Madame Michèle Cathérine PARDINI, née le 6 octobre 1964 à MARSEILLE, et demeurant 2008, contenant prêt consenti par le CRÉDIT LYONNAIS d'une somme de 247.000,00 euros à 1) D'un acte de vente régi par maitre Jean-Jacques MICHEL, notaire à ALLAUCH, en date du 11 avril

En vertu :

et pour avocat plaidant Maitre Caroline PAYEN, membre de la SCP DRUJON ASTROS ET ASSOCIES, avocats au barreau d'AIX-EN-PROVENCE, demeurant dite ville, 9 bis, place John Rewald, Les Patios de Forbin.

Ayant pour avocat maitre Mélanie LOEW, avocat au barreau de MARSEILLE, demeurant dite ville, 171 bis, chemin de la Madrague-Ville, MARSEILLE 2^eme arrondissement,

Venant aux droits de la société LCL SA, dont le siège social est à 69002 LYON, 18, rue de la République, immatriculée au RCS de LYON sous le n°954 509 741, dont le représentant légal est dûment habilité, en vertu d'un bordereau de cessation de créance en date du 6 juillet 2017.

La société anonyme inscrite au RCS de ZUG (Suisse) sous le n°020 3020 9107, ayant son siège à 6300 ZUG (Suisse), industrielstrasse 13C, représentée par la société INTRUM CORPORATE, SAS au capital de 26.155.000,00 euros, immatriculée sous le n°B797 546 769 au RCS de NANTERRE, et dont le siège social est à 92500 RUEIL-MALMAISON, 104, avenue Albert 1^{er}, agissant pour ses et diligences de son représentant légal en exercice y domicilié.

A la requête de :

LAN DEUX MILLE VINGT-TRIOS et le DOUZE MAI à 11 HEURES

PROCÈS-VERBAL DE DESCRIPTIF

PREMIERE EXPÉDITION

Dossier n° 828273

Absence de porte entre ces deux pièces.

muraux.

La salle de séjour est séparée du couloir d'entrée par une simple ouverture voûtée, avec des ornements

peinture sur les parois murales ainsi qu'au plafond, où des solives sont apparentes.

Les prestations de sol présentent les mêmes caractéristiques que dans le couloir d'entrée.

2) Salle de séjour :

chambre de marquise SAUTER.

Dans ce couloir d'entrée, se trouve un placard agencé avec pendrière et étagères, à l'intérieur duquel se trouve le compteur technique comprenant boîte à fusibles et disjoncteur, ainsi qu'un cumulus d'eau

un revêtement isolant est apposé à ce jour en guise de faux-plafond mais les travaux tendant à finaliser la prestation restent encore à réaliser.

Peinture crépie en partie haute des murs.

Revêtement de stuc imitation pierres à mi-hauteur des parois murales.

Sol : revêtement de carreaux de grès vermissés.

1) Couloir d'entrée :

I) Rez-de-chaussée :

De manière plus précise, les lieux peuvent être décrits comme suit :

A l'extérieur, se trouvent un garage et un abri de jardin.

Le bien dont s'agit est constitué d'une maison de ville élevée d'un étage sur rez-de-chaussée, comprenant au rez-de-chaussée un couloir d'entrée desservant une cuisine, un séjour et une salle d'eau avec WC, et à l'étage trois chambres, une salle de bains avec WC, autre un dressing.

La étant, j'ai procédé comme ci-après à mes opérations descriptives :

Certificat de rendu ce jour, douze mai deux mille vingt-trois à 11 heures à 13010 MARSEILLE,

Accompagné de Monsieur Guillaume HIEBEL de la SOCIETE GENERAL SERVICES CONTROL à MARSEILLE, et de Patrick CAMBRES, serrurier, étant précisément que les forces de Police initialement requises ayant été libérées localement des lieux étant présent et ne m'empêchant pas l'accès,

13, rue Pierre Doice.

3) Cuisine :

Dans la salle de séjour, j'ai constaté la présence d'un appareil de climatisation réversible avec télécommande, non fonctionnelle, ainsi qu'un convecteur électrique de marque SUTER.

La pièce regoit le jour d'une part, par une fenêtre double battant en PVC, assortie de pavés de verre à l'extérieur, donnant vue sur la rue Pierre Doice, et d'autre part, par une double baie vitrée coulissante en PVC, ouvrant sur une terrasse carrelée, prolongée elle-même par un petit jardinier.

Le présentant les mêmes caractéristiques que dans les pièces précédemment décrites.

Porte-fenêtre assortie d'un volet en bois ouvrant sur la terrasse suspendue.

La cuisine est intégralement aménagée avec des éléments de rangement en céramique blanche, avec plan de travail carrelé.

La pièce regoit le jour, comme la salle de séjour, d'une part par une fenêtre double battant barreaudée assurée par le cumulus se trouvant dans le placard de l'entrée.

Présence également d'un évier avec distribution d'eau courante chaude et froide, l'eau chaude étant assurée par le cumulus se trouvant dans le placard de l'entrée.

J'ai également constaté la présence dans cette cuisine d'un appareil de climatisation de marque EUROWAVE non fonctionnel à ce jour.

Les prestations de sol présentent également les mêmes caractéristiques que dans les pièces précédemment décrites.

4) Salle d'eau avec WC :

La salle d'eau est équipée d'une console comportant une vasque incorporée et des éléments de rangement en partie supérieure et inférieure.

Présence d'une cuvette à l'anglaise, avec double battant et chasse d'orsale.

La présence de reflets sont en cours.

Des travaux de réfection sont en cours.

Présence de solives apparentes.

Peinture en partie haute des murs ainsi qu'au plafond.

Revetement de carreaux de faïence à mi-hauteur des parois murales.

Soil présentant les mêmes caractéristiques que dans les pièces précédemment décrites.

J'ai constaté que l'appareil de climatisation réversible avec télécommande, non fonctionnelle, ainsi qu'un convecteur électrique de marque SUTER.

La présence d'un chauffage était en cours d'installation dans cette pièce, ou des travaux électriques ont été engagés.

J'ai également constaté la présence d'une cheminée en marbre, laquelle n'est pas en état de fonctionnement à ce jour.

J'ai également constaté la présence d'un placard de style KZ avec deux portes « accordéon »

Présentation d'un appareil de chauffage dans cette pièce, qui régule le jour par une renferme associée à un volant en bois.

Permettre sur les parois muraires ainsi que sur le plancher.

revêtement de sol.

3) Froisjeme Chambre :

La pièce est équipée d'un appui en chêne à l'angle et d'un autre en PVC associé à un vollet en bois en partie extérieure.

Permitire sui esordi al Piazzola.

Revêtement de papier peint sur les parois murales.

Celle-ci présente les mêmes caractéristiques de sol que dans les pièces précédentees.

2) Deuxième chambre située au droit de la précédente :

La pièce regoit le jour par une fenêtre assortie de volets en bois ; elle est par ailleurs dépourvue de tout appareil de chauffage.

Présentation de l'ensemble des parois muraires.

Revetement de peinture sur les parois murales ainsi qu'au plafond.

Soi présentant les mêmes caractéristiques que dans les pièces précédemment décrites.

1) Première chambre située à gauche de l'escalier :

A cet étage, un palier desservait trois chambres, une salle de bains avec un WC, ainsi qu'un dressing.

La montée d'escalier présente les mêmes caractéristiques en ce qui concerne les prestations murales et le plafond que celles précédemment mentionnées pour le couloir d'entrée.

Présence d'une rampe métallique.

marches en bois.

marbles en bolsa y accede a la empuñadura de escuadra en combate con otras marcas que ofrecen precios más altos.

iii

4) Dressing :

Le dressing est divisé en deux parties.

Les prestations à l'intérieur sont les suivantes.

Revêtement de carreaux de faïence au sol.

Papier peint sur les parois murales.

Peinture sur enduit au plafond.

La pièce regoit le jour par une fenêtre double battant, assortie de volets en bois.

Des aménagements de rangement ont été installés.

Sol : revêtement de carrelage imitation parquet couleur gris anthracite.

5) Salle de bains-WC :

Carreaux de ciment à mi-hauteur des parois murales.

Peinture en partie haute des murs ainsi qu'au plafond.

Cette salle de bains est équipée d'une cabine de douche à l'italienne, d'une console avec vasque et distribution d'eau courante chaude et froide par mitigeur, ainsi que d'une cuvette à l'anglaise avec double battant et chasse d'orsale.

La pièce regoit le jour par une fenêtre, assortie d'un volet en bois en partie extérieure.

Présence d'un appareil séche-serviette de marque NORT.

Il est à préciser qu'à cet étage, le palière desservant les différentes pièces sus-décrties regoit le jour par une ouverture vitrée constituant un puits de lumière au plafond.

Cette ouverture permet l'accès à la toiture de la maison.

Dans le prolongement de la terrasse suspendue, d'une part, se trouve un garage indépendant, avec une ouverture par une double porte en PVC, ouvrant sur la terrasse.

Le garage est brut en ce qui concerne les prestations murales.

Il est garni de carreaux de faïence au sol.

Une mezzanine en bois a été aménagée.

Au droit de ce garage, à ce jour, se trouve un abri ouvert, avec un revêtement déveritré et des linteaux en bois.

A ce jour, j'ai pu déterminer que le bien immobilier était occupé par une personne de sexe masculin me déclarant être Monsieur Jean PARDINI, frère de Madame Michèle PARDINI.

Monsieur Jean PARDINI m'a indiqué qu'il était occupant en vertu d'une convention permanente à titre gracieux, qu'il s'est engagé à me transmettre dans les plus brefs délais.

De fait, il m'a, ultérieurement à mes opérations descriptives de ce jour, été communiqué par Monsieur PARDINI un **contrat de location non daté** consenti par Madame Michèle PARDINI à Madame Jean PARDINI-SARLBIANE Liberte et à Monsieur Jean PARDINI, mentionnant une date de prise d'effet au 01.01.1993, et faisant état que les locataires, respectivement mère et frère de Madame Michèle PARDINI, seraient « logés à vie... gratuitement... »

Ce contrat de location, pour ledieu toutes réserves sur sa date certaine et sa légalité sont émises, est annexé au présent Procès-Verbal.

Par ailleurs, suivant le rapport établi par Monsieur Guillaume HIEBEL annexe au présent Procès-Verbal, la surface au sol totale du bien sis est de **137,74 m²**.

J'ai ensuite pris 5 clichés photographiques des lieux que je certifie exacts et conformes à mes constatations.



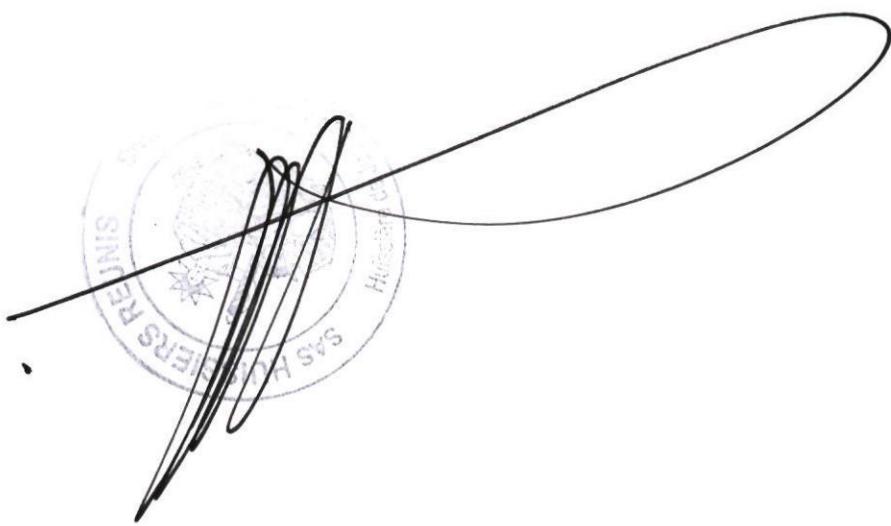






Tels que lesdits biens existent, s'étendent et se poursuivent.





Considérant mes opérations comme terminées, je me suis ensuite retiré et de tout ce que dessus, j'ai
dressé le présent procès-verbal de descriptif pour servir et valoir ce que de droit.



CONTRAT DE LOCATION / COLLOCATION

LOGEMENT NON MEUBLE

RAPPEL NOUVEAU LOCALISATION : n'oubliez pas de mettre vos ordinateurs d'énergie à votre nom dès la signature du bail

et de gaz naturel à votre nom et éviter toute coupure.

1. DESIGNATION DES PARTIES

Le présent contrat est conclu entre les soussignés :

- Nom et prénom, ou dénomination du bailleur : **3 Rue Radufe 13000 que**
- Domicile ou siège social du bailleur : **3 Rue Radufe 13000 que**
- Qualité du bailleur : **Personne physique**
- Adresse email du bailleur (facultatif) : **Non**
- Degré inclus, Oui Non

Le cas échéant, préciser si la personne morale est une société civile constituée exclusivement entre parents et alliés jusqu'à au quartème

désigne(s) ci-après le locataire

Il a été convenu ce qui suit :

- Nom et prénom du mandataire : **PARIS M. Sandrine Lebeuf**
- Adresse du mandataire : **3 Rue Radufe 13000 que**
- Activité exercée par le mandataire : **Personne physique**
- Nom ou raison sociale du mandataire : **Le cas échéant, représentante par le mandataire**
- Nom et prénom du locataire : **PARIS M. Sandrine Lebeuf**
- Si second locataire, nom et prénom du second locataire : **PARIS M. Sandrine Lebeuf**
- Adresse email du locataire : **Non**
- Nom et prénom du gérant : **PARIS M. Sandrine Lebeuf**
- Adresse email du gérant (facultatif) : **Non**
- Adresse email du bailleur (facultatif) : **Non**
- Nom ou raison sociale du mandataire : **Le cas échéant, représentante par le mandataire**
- Adresse du mandataire : **3 Rue Radufe 13000 que**
- Activité exercée par le mandataire : **Personne physique**
- Nom et prénom du second locataire : **PARIS M. Sandrine Lebeuf**
- Si second locataire, nom et prénom du second locataire : **PARIS M. Sandrine Lebeuf**
- Adresse email du second locataire : **Non**
- Nom et prénom du gérant : **PARIS M. Sandrine Lebeuf**
- Adresse email du gérant (facultatif) : **Non**

A. CONSTITUTION DU LOGEMENT :

Le présent contrat a pour objet la location d'un logement ainsi déterminé :

Adresse du logement : **3 Rue Radufe 13000 que**

Surface habitable (en m²) : **40 m²**

Nombre de pièces principales : **2**

Period de construction : **De 1975 à 1984**

Année 1949 à 1974 De 1949 à 1985 De 1989 à 2005 Depuis 2005

Immeuble collectif Immeuble individuel Mono-propriété Copropriété

Bâtiement / escale / étagé / porté : **Autre**

Adresse du logement : **3 Rue Radufe 13000 que**

Periode de construction : **Immeuble collectif**

Année 1949 à 1974 De 1949 à 1985 De 1989 à 2005 Depuis 2005

Greiner Comble aménagé ou non Terrasse Balcon Loggia

Jardin Autre : **Autre**

Le cas échéant, éléments d'équipements du logement :





IV. CONDITIONS FINANCIÈRES

C. Le cas échéant, événement et raison justifiant la durée réduite du contrat de location :
d'après le local pour des raisons professionnelles ou autres

3 ans (personne physique) 6 ans (personne morale) 12 ans (minimum fixe, limite aux éléments précis qui justifient que le bâilleur personne physique doit prendre en compte les raisons professionnelles ou familiales)

A. Prise d'effet du contrat:	J. / 01 / 1993
B. Durée du contrat:	3 ans (personne physique)
C. Date de prise d'effet du contrat:	J. / 01 / 1993
D. Durée du contrat:	6 mois (personne morale)

III. DATE DE PRISE D'EFFET ET DURÉE DU CONTRAT

E. Le cas d'acheminé, équiperement
Modalités de réception de la télévision dans l'immeuble : **SCIRE**
Modalités de recordelement intérieur : **SCIRE**
Modalités d'effet et d'effet du contrat

E. Les cas échelant, équipement d'accès aux technologies de l'information et de la communication : Local publique Garderie Autres prestations et services collectifs.

D. Le cas échéant, en numérotation des locaux, parties, équipements et accessoires :
Lavabo Airs et équipements de jeu Espacesverts Ascenseur Garage à vélo Autres prestations et services collectifs :

C. Le cas échéant, désignation des locaux et équipements d'accès au
C. Les cases échelonnées indiquent les locaux et équipements d'accès au

B. Destination des locaux : Usage majeur professionnelle et d'habitation

C. Utilisation des locaux et équipements accessoires de l'immeuble à usage privatif du locataire :

Si collectif, préférer les modalités de répartition de la richesse

- Modèle de production d'eau chaude sanitaire : individuel collectif

C. Le cas échéant, informations relatives au loyer du démeuré locataire : Mention obligatoire si le predeleur locataire a quitté le logement moins de dix-huit mois avant la signature du bail.

 Non

Montant du démeuré loyer acquitté par le précédent locataire (en €) : / /

Date de versement : / /

Date de la dernière révision du loyer : / /

B. Charges récupérables :

Modèle de règlement des charges récupérables :

Provisions sur charges Paiement prédictive Forfait de charges (possible avec régularisation annuelle)

2. Montant des provisions sur charges ou, en cas de colocation, du forfait de charge : €

3. Si les parties conviennent d'un forfait de charges et de sa révision annuelle, ce forfait est révisé dans les mêmes conditions que le loyer principal.

C. Le cas échéant, contribution pour le partage des économies de charges (en cas de travail d'énergie) :

1. Montant et durée de la participation du locataire restant à courir au jour de la signature du contrat :

2. Eléments propres à justifier les travaux réalisés donnant lieu à cette contribution :

D. Le cas échéant, en cas de colocation, souscription par le bailleur d'une assurance pour le compte des colocataires :

Montant total annuel récupérable au titre de l'assurance pour compte des colocataires : €

(montant de la prime d'assurance nouvelle, éventuellement majoré dans la limite d'un montant fixe par décret en Conseil d'Etat).

E. Modalités de paiement :

 Non

Ce montant est récupérable par douzième soit € par mois.

Le loyer est payé d'avance, mensuellement et du avant le de chaque mois.

Le montant total du pour un mois de location est de €, détaille comme suit :

- Loyer : € €, charges récupérables : €

- Comptabilisation pour le partage des économies de charges : € €

- En cas de colocation, assurance récupérable pour le compte des colocataires : € €

- F. Le cas échéant, exclusivement lors d'un renouvellement de contrat, modalités de réévaluation d'un loyer manifester sous-évalue :

Le montant de la hausse de loyer mensuelle est de € appliquée : €

* selon la durée du contrat et le montant de la hausse de loyer.

par tiers par siècle

A. Le cas échéant, montant et nature des travaux d'amélioration effectués au cours des six derniers mois : décence effectuées depuis la fin du dernier contrat de location ou depuis la mise en conformité aux caractéristiques de décence

B. Le cas échéant, majoration du loyer en cours de bail consécutive à des travaux entrepris par le locataire : nature des travaux, modalités d'exécution, délai de réalisation :

C. Le cas échéant, diminution de loyer en cours de bail consécutive à des travaux entrepris par le locataire : nature des travaux, modalités de déduction sur justification des dépenses effectuées en cas de ... mois.



- Sont annexées et jointes au contrat de location les pièces suivantes :
 - Le cas échéant, un extrait du règlement concernant la destination de l'immeuble, la jouissance et l'usage des parties privatives et communes et précisant la quote-part afférante au lot loué dans chacune des catégories de charges
- Un dossier de diagnostic technique complémentaire :
- un constat de risque d'exposition au plomb pour les immeubles construits avant le 1er janvier 1949 ;
- le cas échéant, une copie d'un extrait de l'immatriculation (absence ou la présence de matériaux ou de produits de la construction contenant de l'amiant) ;
- le cas échéant, un état de l'insolation intérieure d'électricité et de gaz, dont l'objet est d'évaluer les risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes ;
- le cas échéant, un état des risques naturels et technologiques pour les zones couvertes par un plan de prévention des risques techniques ou par un plan de prévention des risques prévisibles, prescrit ou approuvé, ou dans des zones de risque.
- Une notice d'information relative aux droits et obligations des locataires et des bailleurs
- Un état des lieux (établi lors de la remise des clés, dont la date ne peut être ultérieure à celle de la conclusion du contrat)
- Le cas échéant, une autorisation préalable de mise en location
- Le cas échéant, les références aux loyers habituellement constatés dans le voisinage pour des logements comparables

XI. ANNEXES

X. AUTRES CONDITIONS PARTICULIÈRES

- En cas de trouble de voisinage lorsqu'un autre voisin utilise son gaz à cheant, honoraire de location

- VII. CLAUSE DE SOLIDARITE Pour l'exécution de toutes les obligations du présent contrat en cas de pluralité de locataires, il y aura solidarité et indivisibilité entre eux.

VIII. CLAUSE RESOLUTOIRE Le présent contrat sera résilié de plein droit :

 - en cas de défaut de paiement du loyer, des provisions de charge, ou de la régularisation annuelle de charge
 - en cas de défaut d'assurance des biens locatifs par une compagnie autre que celle mentionnée au contrat de bailleur à souci d'une assurance pour le locataire

